

Rapport de minorité sur le budget 2026 de la Municipalité de Lausanne

Pour un budget au service de l'inclusion, de la solidarité et pour un développement urbain résolument écologique

Introduction

Le présent rapport de minorité traite du budget 2026 de la Municipalité de Lausanne. Dans un contexte économique incertain, marqué par la montée des inégalités sociales, l'urgence climatique et les défis de la croissance urbaine, nous appelons à une proposition budgétaire à la hauteur des enjeux. Le budget doit servir la lutte contre toutes les formes d'oppression. Nous réitérons nos propositions en faveur de dispositifs renforcés de lutte contre le racisme, la discrimination et pour l'égalité de genre. Cela passe par le soutien aux associations actives dans ces domaines et la mise en œuvre de programmes de formation et de sensibilisation à l'échelle municipale. Ce rapport de minorité développe une vision alternative pour le budget de la 4^{ème} ville de Suisse et appelle à renforcer les investissements prioritaires pour une ville plus juste, plus inclusive et plus durable.

Analyse générale du projet de budget

Le projet de budget 2026 présente une évolution contenue des dépenses, tout en maintenant un niveau d'investissement relativement stable par rapport aux années précédentes, sans réel changement de cap. Pourtant, cet exercice sera impacté par des mesures d'austérité décidées à l'échelle cantonale qui, à terme, frapperont l'ensemble des domaines de la fonction publique du canton de Vaud, avec des effets tangibles sur les ressources humaines, les prestations (en matière de santé et d'encadrement de la jeunesse, notamment) et la capacité d'action des services publics lausannois.

Au-delà de ces contraintes bien réelles, nous constatons un manque d'audace dans la répartition et l'attribution des moyens, avec des arbitrages qui privilégient une logique de rigueur budgétaire, au détriment du développement des politiques publiques de cohésion sociale, de la culture ou dans le domaine de la protection de l'environnement. Les marges de manœuvre financières existent, notamment grâce à la capacité d'autofinancement élevée de la Ville ainsi qu'un contexte financier favorable pour mener une politique d'emprunt et d'investissement plus ambitieuse. Nous regrettons que la Municipalité fasse le choix de mener une politique restrictive dans la plupart des domaines, influencée par l'austérité budgétaire voulue par la droite, au lieu de mobiliser pleinement les ressources à disposition pour répondre aux besoins les plus urgents de la population lausannoise.

Sécurité et économie

Critiquée pour ses comportements discriminatoires graves, répétés et jamais punis à l'interne, la Police lausannoise fait face à une profonde crise de confiance de la

population. De fait, La Municipalité a tardé à prendre la mesure d'un problème structurel existant depuis plusieurs années, et dont les expressions les plus funestes ont été les décès répétés de personnes noires dans le cadre d'interpellations policières. Un problème structurel dont les causes sont, pour partie, à trouver dans les choix politiques pris par cette même autorité, notamment en déployant des moyens financiers importants pour renforcer, année après année, un dispositif sécuritaire inadéquat pour répondre à des problématiques avant tout sanitaires ou sociales.

Pour améliorer la transparence des pratiques policières à Lausanne, il est proposé de réattribuer les financements de la Commission de déontologie vers une instance réellement indépendante pour traiter les plaintes contre les agent-e-s de police, ainsi que pour créer cinq postes d'observateurs-trices indépendant-e-s, visant à garantir le respect des droits fondamentaux lors d'incarcérations ou d'interpellations (amdt n°11 et n°14). De plus, il est suggéré de transférer les postes non-pourvus vers la police judiciaire, pour renforcer la lutte contre les réseaux de drogue (amdt n°15), et de créer un fond de soutien de 100'000 CHF pour les victimes de violences policières (amdt n°18). Pour renforcer la protection de la population contre les risques d'accidents routiers en hausse, l'achat de deux pistolets-radars supplémentaires est envisagé, entièrement financé par les revenus générés (amdt n°17). Il est également proposé de réaffecter les EPTs d'agent-e-s de police créés depuis 2022 vers des missions de travail social menées de manière indépendante dans le but de développer une approche non-sécuritaire pour traiter les problématiques de vivre-ensemble et les conflits d'usage de l'espace public, quand les conditions de sûreté le permettent (amdt n°16). Les soussigné-e-s proposent également de remplacer les agent-e-s de sécurité privée par des employés communaux spécialement formés, afin d'éviter les mécaniques de dumping salarial qui découlent de la sollicitation d'entreprises privées, et de garantir un meilleur contrôle sur les pratiques et les doctrines de ce personnel (amdt n°47). Enfin, pour encourager une mobilité durable, il est suggéré la multiplication par quatre du prix du macaron pour les véhicules motorisés individuels à moteur thermiques dont le poids à vide dépasse les 1,6 tonnes ainsi que pour les véhicules motorisés individuels hybrides ou électriques dont le poids à vide dépasse les 2 tonnes (SUVs) et la réattribution des moyens ainsi perçus au Fonds climat (amdt n°19bis).

Culture et développement urbain

Pour garantir une desserte continue de la ligne TL n°41 toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires et les jours fériés, il est proposé d'adapter la contribution aux TL en fonction des coûts estimés de cette amélioration (amdt n°2). En parallèle, il est suggéré de retirer toutes les aides et subventions accordées au CIO et de réattribuer ces montants à SwissParalympic pour promouvoir le sport paralympique (amdt n°3). Il est également demandé d'augmenter la subvention annuelle de l'École de Musique de Lausanne de 150'000 CHF pour assurer l'entretien et l'amélioration de ses locaux actuels (amdt n°8). Pour une culture plus inclusive, il est proposé d'augmenter les subventions des institutions culturelles pour engager

un EPT supplémentaire dédié à l'inclusivité et d'augmenter de 20% les subventions pour les compagnies ayant une démarche inclusive (amdt n°9). En réponse aux crises internationales, il est nécessaire d'augmenter de 500'000 CHF le Fonds pour la Solidarité internationale et la coopération au développement (amdt n°5). Enfin, il est proposé de reprendre et de poursuivre le système de bons alimentaires mis en place pendant la période du Covid pour soutenir les petits commerces et les manifestations locales, en les adressant aux catégories les plus démunies de la population (amdt n°4). Ces amendements visent à renforcer la culture et le développement urbain de manière inclusive et durable.

Sport et cohésion sociales

Le 11 novembre, la municipalité annonçait ses nouvelles mesures face à la crise du crack : dont deux fortement contestées par les professionnel.l.es du milieu et travailleur.euses sociaux : la réduction de l'accès aux vaudois.e. ainsi que la présence policière renforcée sur la place de la Riponne. Ce qui a eu pour effet d'évincer la population qui était régulièrement établie. La consommation ne sera pas réduite par ces mesures, en revanche la sécurité et la protection socio-sanitaire des populations concernées, et le soutien bas-seuil s'en trouve profondément entaché.

Pour ces raisons, nous proposons de renforcer la cohésion sociale et le soutien aux plus vulnérables, il est proposé d'engager un-e inspecteur-trice supplémentaire pour l'inspection du travail (amdt n°20), de financer deux repas de midi supplémentaires pour la Soupe populaire (amdt n°27), et d'ouvrir 50 places d'accueil supplémentaires pour l'hébergement d'urgence à Lausanne (amdt n°28). Il est également suggéré de doubler le budget pour l'encadrement socio-sanitaire autour de l'ECS à la Riponne (amdt n°29) et de créer un hébergement d'urgence de 25 places pour les personnes consommatrices de substances (amdt n°30). En matière de transport, il est proposé de subventionner les abonnements de transports publics pour les habitant-e-s de Lausanne afin de les ramener à 40 CHF par personne (amdt n°31), et d'étendre la gratuité ciblée aux bénéficiaires des subsides pour l'assurance maladie (amdt n°32). Enfin, il est demandé de soutenir l'association Rainbow Spot avec une subvention de 22'800 CHF pour engager une personne à 20% pour des actions de sensibilisation et de formation (amdt n°21). Ces amendements visent à renforcer le soutien social et à promouvoir une société plus inclusive et solidaire.

Logement, environnement et architecture

Pour garantir l'accès au logement, il est demandé de constituer un fonds de 10 millions permettant à la Ville de Lausanne de proposer aux locataires, ne disposant pas de suffisamment de fonds propres, des prêts sans intérêt pour les garanties de loyer (amdt n°36). En matière d'assainissement énergétique, il est nécessaire de créer un fonds dédié dans le budget ordinaire pour augmenter les ressources disponibles et permettre l'assainissement de 10 bâtiments supplémentaires par an, avec l'engagement de 3 EPT supplémentaires pour coordonner ce fonds (amdt n°37).

Ces amendements promeuvent l'accès au logement, une meilleure efficacité énergétique et un soutien financier aux locataires dans le besoin.

Enfance jeunesse et quartiers

Malgré les montants investis dans l'accueil de jour et après des décennies de carences structurelles dans le domaine, la Municipalité n'est pas parvenue à garantir une place en crèche, garderie et accueil parascolaire pour chaque enfant ou adolescent-e qui le nécessite, restant encore loin de « l'objectif 100% » fixé par notre Conseil. Cette situation n'est pas excusable, alors même que les problèmes sont connus et identifiés depuis le début du siècle ! Ces insuffisances des politiques publiques lausannoises est particulièrement impactante pour les familles les plus précaires, ainsi que pour les jeunes dans les situations les plus difficiles.

Pour renforcer les services destinés à l'enfance, à la jeunesse et aux quartiers, il est proposé de financer l'ouverture de 100 places supplémentaires en crèche par rapport au budget 2026 de la Municipalité (amdt n°39), et de soutenir la maison de naissance Eden en prenant en charge leur loyer annuel de 21'300 CHF (amdt n°44). Il est également suggéré d'améliorer le taux d'encadrement dans l'accueil préscolaire et parascolaire, en garantissant un-e éducateur/éducatrice pour 7 enfants dans la catégorie « grands » (amdt n°38) et un-e éducateur/éducatrice pour 10 enfants en âge de scolarité (amdt n°42). De plus, il est demandé de doubler l'augmentation prévue pour 2026 des places en APEMS (amdt n°43), et de créer un fonds de soutien communal pour les résident-e-s exclus des dispositifs AI, afin de répondre aux situations d'urgence sociale ou médicale (amdt n°33). Enfin, il est nécessaire d'augmenter le budget pour créer 40 nouvelles places d'accueil de la petite enfance destinées aux familles précarisées (amdt n°40). Ces amendements visent à améliorer les conditions d'accueil et de soutien pour les enfants et les familles à Lausanne.

Finance et mobilité

La Municipalité poursuit une logique de prudence budgétaire excessive, freinant la mise en œuvre d'investissements pourtant nécessaires pour améliorer les conditions de travail du personnel communal et pour mettre en place des options de mobilité bas-carbone pour toute la population. La politique de mobilité lausannoise reste trop timorée pour répondre à l'urgence climatique. Lausanne demeure une ville dangereuse pour les piéton-ne-x-s et cyclistes, et difficilement praticable pour les personnes à mobilité réduite. Les propositions ci-après visent à engager un changement de cap: des investissements au bénéfice de celles et ceux qui, par leur travail, assurent des services publics de qualité – le personnel communal – ainsi que pour une mobilité moins dépendante de la voiture, plus sûre, plus équitable et plus durable.

Pour renforcer la politique du personnel communal, il est proposé de financer un congé parental de 6 mois pour les membres du personnel, avec une adaptation du budget en conséquence (amdt n°50). Pour améliorer la qualité de vie et la sécurité

des piéton·ne·x·s lausannois·ne·x·s, il est suggéré d'augmenter les ressources à destination d'un poste supplémentaire de délégué piéton, afin d'accélérer les projets de mobilité douce et d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite (amdt n°51bis). Enfin, pour encourager la transition vers une ville sans voiture, il est demandé de créer des subventions supplémentaires de 500 CHF pour l'achat de vélos cargos/taxis ou de remorques vélos, afin de réduire la dépendance aux voitures (amdt n°53). Ces amendements visent à promouvoir une politique du personnel plus égalitaire, une mobilité plus écologique et une meilleure qualité de vie pour les habitant.e.s de Lausanne.

Investissements et finances

La Ville de Lausanne doit adopter une politique d'investissement ambitieuse, tournée vers le futur. Nous plaidons pour un renforcement des investissements dans les infrastructures publiques, la rénovation énergétique, les équipements culturels et sportifs, tout en assurant une gestion responsable de la dette. Refuser l'austérité, c'est investir dans l'avenir et le bien-être de toutes et tous.

Conclusion

Pour toutes ces raisons, la minorité conditionne son soutien au budget 2026 à l'adoption des amendements détaillés dans ce rapport. Nous appelons le Conseil communal à faire le choix de la solidarité et de l'inclusion, en orientant les finances lausannoises vers les priorités qui feront de notre ville un exemple de justice sociale, d'innovation culturelle et politique résolument écologique.

Pour la minorité de la Commission des finances,

Lana Damergi (rapportrice)

Pierre Conscience